

2. L'ÉDUCATION



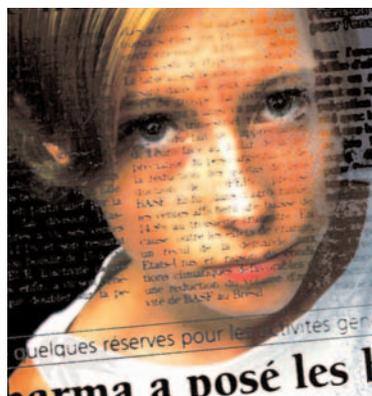
Les effectifs scolaires et les niveaux d'études

L'apprentissage des langues étrangères

L'enseignement supérieur

La formation permanente

Les dépenses de l'éducation



L'éducation 83

Les effectifs scolaires et les niveaux d'études	84
L'apprentissage des langues étrangères	90
L'enseignement supérieur	92
La formation permanente	94
Les dépenses de l'éducation	96

2. L'ÉDUCATION

L'éducation, la formation professionnelle et la formation permanente jouent un rôle vital d'un point de vue tant économique que social. Les possibilités, pour les citoyens de l'UE de vivre, d'étudier et de travailler dans d'autres pays sont autant de contributions décisives à la compréhension interculturelle, au développement des individus et à la pleine réalisation du potentiel économique de l'UE. Chaque année, plus d'un million de citoyens de l'UE de tous âges bénéficient des programmes communautaires d'éducation, de formation professionnelle et de citoyenneté.

Le traité instituant la Communauté européenne⁽¹⁴⁾ reconnaît l'importance de ces domaines lorsqu'il stipule que «*la Communauté contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action ... La Communauté met en œuvre une politique de formation professionnelle qui s'appuie et complète les actions des États membres*».

⁽¹⁴⁾ Version consolidée du traité instituant la Communauté européenne, chapitre 3, articles 149(1) et 150(1) (OJ C 352, 24.12.2002, p. 33) (http://eur-lex.europa.eu/en/treaties/dat/12002E/pdf/12002E_EN.pdf).

Eurostat dispose d'un large éventail de données dans ce domaine, et notamment sur:

- le niveau d'éducation;
- les participants, les effectifs et les diplômés par âge et par sexe;
- les niveaux d'études;
- les domaines d'études;
- les effectifs d'étudiants étrangers;
- le personnel enseignant;
- les ratios élèves/enseignants;
- les effectifs d'étudiants en langues étrangères;
- les dépenses d'éducation en prix courants et constants;
- les dépenses en faveur des établissements d'enseignement publics;
- les dépenses en faveur des établissements d'enseignement privés;
- les aides financières aux étudiants;
- la politique de formation et la gestion de la formation;
- la fréquentation des cours de formation;
- le temps de travail passé à suivre des cours;
- le coût et le financement des cours de formation.

Plus récemment, le Conseil européen a adopté en 2001 un ensemble d'objectifs en matière d'éducation et de systèmes de formation qui doivent être atteints d'ici 2010 ⁽¹⁵⁾. Ces objectifs, fixés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, ne peuvent être atteints que grâce à un usage efficace des ressources, à des améliorations qualitatives en matière d'éducation et de systèmes de formation et à la mise en œuvre d'une stratégie de formation permanente cohérente dans les États membres. Les ministres de l'éducation ont convenu de se fixer trois objectifs principaux:

- améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et des systèmes de formation communautaires;
- en garantir l'accès à tous;
- ouvrir l'enseignement et la formation sur la société.

La Commission européenne a adopté le 11 novembre 2003 une communication présentant une évaluation provisoire des progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés à Lisbonne, intitulée «*Éducation et formation 2010*» ⁽¹⁶⁾. Cette communication préconise l'accélération des réformes au cours des prochaines années et un engagement politique renforcé pour la réalisation des objectifs de Lisbonne.

Autre priorité essentielle de la Commission européenne, le cadre européen des certifications (CEC) a fait l'objet d'une publication officielle le 8 juillet 2005 ⁽¹⁷⁾ sous la forme d'un document de travail des services de la Commission. L'objectif du CEC est de permettre le transfert et la reconnaissance des certifications obtenues par les citoyens, en établissant des liens entre les systèmes de certification aux niveaux national et sectoriel et en leur permettant de communiquer entre eux. Le CEC agira tel un outil de conversion et devrait contribuer à la mobilité des citoyens à la recherche de travail et de formation.

⁽¹⁵⁾ Voir http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/rep_fut_obj_en.pdf.

⁽¹⁶⁾ «*Éducation et formation 2010*» – L'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne», COM(2003) 685 final du 11 novembre 2003 (http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/com_2003_685-a1_23013_fr.pdf).

⁽¹⁷⁾ «*Vers un cadre européen des certifications professionnelles pour la formation tout au long de la vie*», SEC(2005) 957 du 8 juillet 2005 (http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/consultation_eqf_fr.pdf).

LES EFFECTIFS SCOLAIRES ET LES NIVEAUX D'ÉTUDES

La mesure des progrès accomplis vers les objectifs fixés requiert un large éventail de statistiques comparables sur les niveaux d'études atteints, la fréquentation des cours et des formations, les effectifs de diplômés et d'enseignants, ainsi que des informations sur l'apprentissage des langues, la mobilité des étudiants et des chercheurs et les investissements en matière d'éducation.

Le système statistique européen fournit des données sur l'éducation et la formation qui sont à la base des indicateurs utilisés pour mesurer l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'UE. Des indicateurs qui permettent également d'assurer le suivi des progrès accomplis vers l'économie et la société de la connaissance inscrite dans le cadre plus large des objectifs de Lisbonne.

Il y avait environ 93 millions d'élèves et d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement (hors éducation pré-primaire) dans l'EU-25 en 2004, soit environ 4 millions de plus qu'en 1998. L'augmentation des effectifs étudiants résulte d'une diversification de l'offre éducative, étant donné que le nombre de personnes en âge scolaire a relativement peu varié sur la période considérée. On peut distinguer deux causes principales à cette augmentation des effectifs étudiants et scolaires:

- un plus grand nombre d'étudiants poursuivant leurs études et accédant à l'enseignement supérieur;
- des étudiants d'âge mûr (adultes) reprenant leurs études en vue d'un complément de formation ou d'un changement d'orientation professionnelle.

Le manque de structures d'accueil et d'éducation préscolaire est l'un des principaux obstacles à la natalité. Un des deux parents peut dès lors être obligé d'abandonner son activité pour s'occuper des enfants avant qu'ils n'atteignent l'âge scolaire. Dans de nombreux États membres, les possibilités de placement en crèche demeurent restreintes.

En 2004, la proportion d'enfants de 4 ans scolarisés en pré-primaire variait considérablement d'un État membre à l'autre, la moyenne se situant aux environs de 86 % pour l'EU-25. Certains pays faisaient état de taux de fréquentation proches de 100 %, alors qu'à l'autre extrémité du spectre, moins d'un enfant de quatre ans sur deux était scolarisé en Irlande, en Finlande et en Pologne.

Des ratios élèves/enseignants faibles semblent constituer un facteur important de réussite scolaire dans le primaire. En 2004, ces ratios allaient de moins de 11 élèves par enseignant au Danemark, en Italie, au Luxembourg et en Hongrie, à près du double au Royaume-Uni (plus de 21).

Les données disponibles sur les niveaux d'études atteints montrent qu'en 2005, à peine un peu plus des trois quarts (77 %) de la population de l'EU-25 âgée de 20 à 24 ans avait atteint au moins un niveau d'éducation correspondant au second cycle de l'enseignement secondaire. Cependant, 16 % des jeunes de 18 à 24 ans (17 % pour les hommes et 13 % pour les femmes) avaient quitté prématurément l'école, avec au plus un niveau de formation correspondant au premier cycle de l'enseignement secondaire. D'une manière générale, des qualifications plus élevées semblent réduire, quoique à des degrés divers, le risque de chômage (voir chapitre 4 pour plus de détails).



Tableau 2.1: Élèves et étudiants (hors éducation pré-primaire)

(en milliers)

TPS00051

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
EU-25	:	:	:	:	88 862	90 391	90 521	90 747	92 053	91 838	92 742
EU-15	73 001	73 360	73 380	73 296	73 027	74 388	74 340	74 400	75 674	75 518	76 463
Zone euro	57 105	57 019	56 883	56 758	56 861	56 490	56 293	56 226	56 107	56 286	56 664
Belgique (1)	2 113	2 153	2 160	2 168	:	2 207	2 235	2 304	2 333	2 373	2 333
République tchèque	:	:	:	:	1 914	1 875	1 906	1 932	1 935	1 928	1 934
Danemark (2)	942	943	942	955	973	988	1 003	1 029	1 046	1 069	1 127
Allemagne (3)	13 842	14 035	14 210	14 441	14 568	14 581	14 549	14 515	14 511	14 525	14 583
Estonie	:	:	:	:	290	296	303	306	304	298	293
Grèce	1 889	1 850	1 840	1 833	1 904	1 859	1 884	1 906	1 975	1 961	1 983
Espagne	8 778	8 637	8 509	8 239	8 087	7 898	7 769	7 597	7 461	7 382	7 509
France	12 145	12 148	12 137	12 131	12 092	12 022	11 934	11 849	11 791	11 884	11 903
Irlande (4)	898	893	885	887	1 000	994	990	987	992	1 001	1 033
Italie	9 572	9 433	9 300	9 306	9 202	9 151	9 049	9 144	9 199	9 266	9 380
Chypre (5)	:	:	:	136	:	138	138	140	142	146	148
Lettonie	:	:	:	:	471	485	499	510	510	506	502
Lituanie	:	:	:	:	713	739	767	787	797	807	811
Luxembourg (6)	52	54	57	60	62	68	69	70	72	73	71
Hongrie	:	:	:	:	1 855	1 879	1 906	1 924	1 946	1 968	1 988
Malte	:	:	:	:	:	78	78	78	77	79	81
Pays-Bas	3 241	3 201	3 179	3 116	3 136	3 123	3 171	3 217	3 208	3 239	3 264
Autriche	1 387	1 402	1 412	1 416	1 426	1 443	1 459	1 464	1 422	1 429	1 452
Pologne	:	:	:	:	8 867	9 003	9 074	9 153	9 153	9 077	9 004
Portugal	2 145	2 166	2 134	2 085	2 076	2 020	2 032	2 002	1 964	1 962	1 945
Slovénie (3)	:	:	:	:	386	392	389	403	407	408	411
Slovaquie	:	:	:	:	1 123	1 119	1 123	1 114	1 109	1 104	1 108
Finlande	1 044	1 047	1 059	1 077	1 101	1 126	1 152	1 172	1 179	1 193	1 206
Suède	1 656	1 698	1 753	1 814	1 962	2 075	2 090	2 107	2 115	2 119	2 123
Royaume-Uni	13 298	13 700	13 802	13 769	13 232	14 835	14 955	15 038	16 407	16 043	16 550
Bulgarie	:	:	:	:	1 404	1 390	1 357	1 322	1 275	1 274	1 250
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	725	730
Roumanie (7)	:	:	:	:	4 020	4 006	3 962	3 954	3 939	3 915	3 901
Turquie	:	:	:	:	:	13 571	13 169	14 893	15 389	15 565	16 379
Islande	:	67	67	68	71	72	74	74	77	80	82
Liechtenstein (8)	:	:	5	5	:	:	5	:	:	6	6
Norvège	895	858	865	884	958	981	989	993	1 005	1 036	1 052
Suisse	:	:	:	:	:	:	:	:	1 294	1 315	1 330
Japon	22 842	22 409	22 346	:	21 368	20 908	20 583	20 254	19 956	19 646	19 435
États-Unis	58 573	59 225	59 781	60 622	61 816	62 795	62 323	63 653	64 440	65 738	66 075

(1) Hors établissements privés indépendants et communauté de langue allemande en 2004; conformément aux nouvelles définitions pour 2004, les étudiants des programmes d'une durée maximum d'un semestre (qui étaient inclus les années précédentes) ne sont plus comptabilisés.

(2) Couverture améliorée — les programmes d'éducation pour adultes (niveaux CITE 3 et 5) figurent pour la première fois en 2004.

(3) Hors niveau CITE 6 pour 1998-2004.

(4) Couverture améliorée des programmes à temps partiel de niveaux CITE 2, 3 et 4 pour 2004.

(5) La plupart des étudiants poursuivent leurs études à l'étranger et ne sont pas comptabilisés.

(6) La plupart des étudiants dans l'enseignement supérieur poursuivent leurs études à l'étranger et ne sont pas inclus; de nombreux étudiants des niveaux 1, 2 et 3 de la CITE poursuivent leurs études à l'étranger et ne sont pas comptabilisés.

(7) Hors niveau CITE 6 pour 1998-2002.

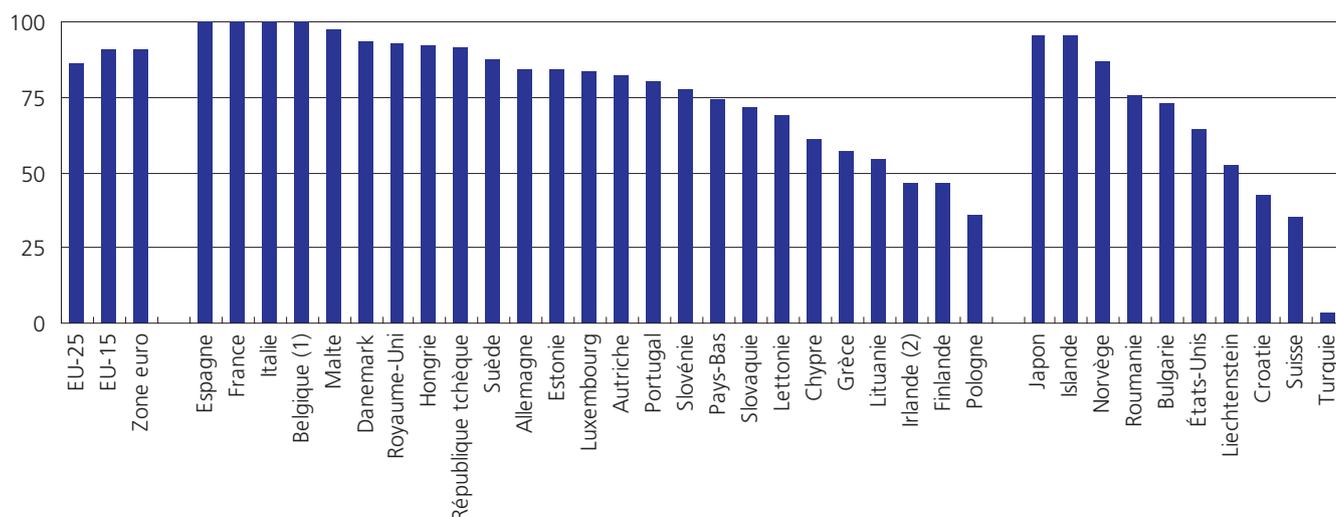
(8) La plupart des étudiants des niveaux 3 à 6 de la CITE poursuivent leurs études à l'étranger et ne sont pas comptabilisés, tandis que de nombreux étudiants de niveau 3 et 5 viennent de l'étranger.

Ce tableau indique le nombre total de personnes inscrites dans le système éducatif de chaque pays. Il comprend tous les niveaux d'étude, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur.

Graphique 2.1: Enfants de quatre ans scolarisés en 2004

(en % de l'ensemble des enfants de quatre ans)

TPS00053



(1) Hors établissements privés indépendants et inscriptions dans la communauté de langue allemande.

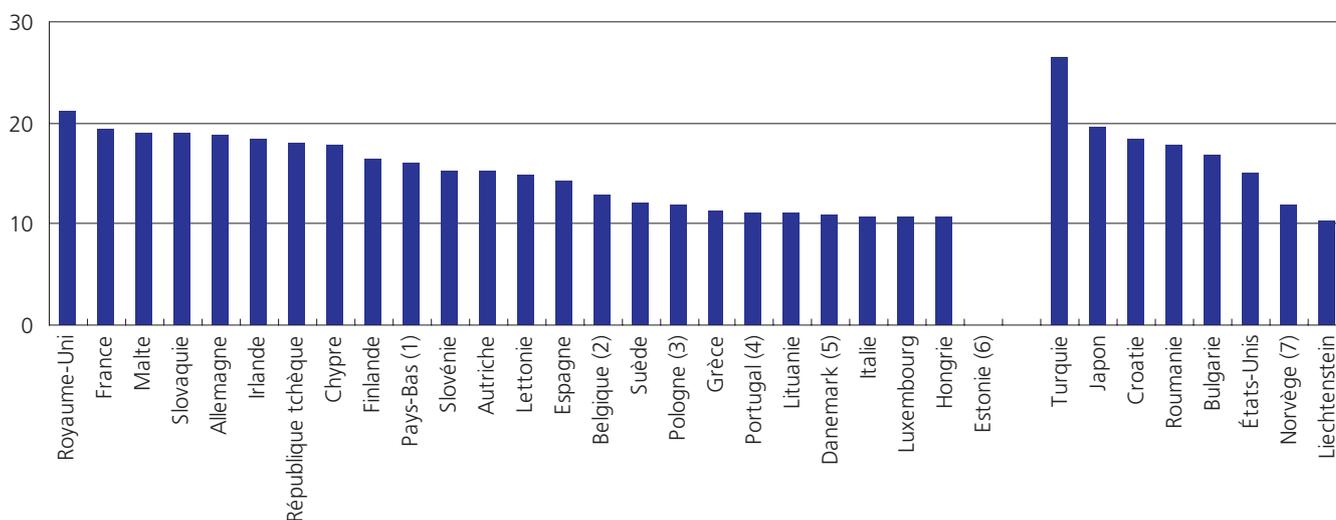
(2) Aucun enseignement de niveau CITE 0 n'est officiellement dispensé; de nombreux enfants reçoivent pourtant ce type d'enseignement, mais les données à ce sujet sont en général rares.

Cet indicateur présente le pourcentage des enfants de quatre ans qui sont inscrits dans des établissements pré-primaires à caractère éducatif; ces établissements fournissent des prestations à caractère éducatif aux jeunes enfants; il peut ou non s'agir d'établissements scolaires, généralement placés sous la tutelle d'autorités ou de ministères autres que ceux en charge de l'enseignement; ils doivent recruter du personnel spécialement formé aux tâches éducatives; les crèches de jour, les jardins d'enfants et les garderies, dans lesquels le personnel ne possède pas obligatoirement un diplôme d'enseignement, ne sont pas pris en compte.

Graphique 2.2: Ratio élève/enseignant dans l'enseignement primaire en 2004

(en nombre moyen d'élèves par enseignant)

TPS00054



(1) Niveau CITE 0 inclus dans niveau CITE 1.

(2) Hors établissements privés indépendants et communauté de langue allemande.

(3) 2003.

(4) Données sur les équivalents plein temps non disponibles; tous les enseignants (effectif) sont compris dans le dénominateur.

(5) Niveau CITE 2 inclus dans niveau CITE 1; 2003.

(6) Non disponible.

(7) Secteur public uniquement.

Le ratio élève/enseignant est calculé en divisant l'équivalent du nombre d'élèves suivant des cours à temps plein par l'équivalent du nombre d'enseignants donnant des cours à temps plein qui enseignent au niveau 1 de la CITE (classification internationale type de l'éducation). Seuls les enseignants en poste (y compris les éducateurs scolaires spécialisés) sont pris en compte. Le ratio élève/enseignant ne doit pas être confondu avec la taille moyenne d'une classe car cette dernière ne tient pas compte des cas spéciaux, comme les petits groupes d'élèves ayant des besoins spécifiques ou les matières spécialisées/minoritaires, ni de la différence entre le nombre d'heures d'enseignement dispensées par les enseignants et le nombre d'heures d'instruction conseillées par élève, par exemple dans le cas d'un enseignant qui travaille dans un système par équipes.



Tableau 2.2: Éducation des jeunes et jeunes quittant prématurément l'école



TPS00061

	Âge moyen dans l'enseignement supérieur (en années)		Niveau d'études des jeunes (en %)		Jeunes ayant quitté prématurément l'école (en %)					
	1999	2004	2000	2005	Total		Hommes		Femmes	
					2000	2005	2000	2005	2000	2005
EU-25	21,9	22,1	76,3	76,9	17,7	15,2	19,9	17,3	15,5	13,1
EU-15	22,0	22,2	73,5	74,1	19,5	17,2	21,8	19,5	17,2	14,9
Zone euro	21,8	22,0	72,5	73,1	20,1	18,1	22,8	20,7	17,5	15,5
Belgique (1)	20,3	20,7	80,9	80,3	12,5	13,0	14,8	15,3	10,2	10,6
République tchèque	21,0	21,9	91,1	90,3	:	6,4	:	6,2	:	6,6
Danemark	24,8	25,3	69,8	76,0	11,6	8,5	13,4	9,4	9,9	7,5
Allemagne (2)	24,7	23,8	74,7	71,0	14,9	13,8	14,6	13,5	15,2	14,1
Estonie (3)	20,6	22,0	83,6	80,9	14,2	14,0	16,3	17,4	12,1	10,7
Grèce	19,2	20,7	79,3	84,0	18,2	13,3	22,9	17,5	13,6	9,2
Espagne (4)	21,5	22,0	65,9	61,3	29,1	30,8	34,7	36,4	23,4	25,0
France	20,6	20,7	81,6	82,8	13,3	12,6	14,8	14,6	11,9	10,7
Irlande	19,8	20,3	82,4	86,1	:	12,3	:	14,9	:	9,6
Italie	22,3	22,2	68,8	72,9	25,3	21,9	28,8	25,9	21,9	17,8
Chypre (5)	19,6	20,8	79,0	80,7	18,5	18,1	25,0	26,6	13,9	10,6
Lettonie	21,4	22,7	76,8	81,8	:	11,9	:	15,5	:	8,2
Lituanie (6)	20,3	21,5	77,9	85,2	16,7	9,2	18,5	12,2	14,9	6,2
Luxembourg	:	:	77,5	71,1	16,8	13,3	15,9	17	17,6	9,6
Hongrie	21,4	22,5	83,6	83,3	13,8	12,3	14,3	13,5	13,2	11,1
Malte	20,3	21,3	40,9	48,1	54,2	41,2	52,5	43	56,1	39,3
Pays-Bas	21,5	21,7	71,7	74,6	15,5	13,6	16,2	15,8	14,8	11,2
Autriche	24,3	23,2	84,7	85,9	10,2	9,0	9,6	9,4	10,7	8,5
Pologne	21,5	21,6	87,8	90,0	:	5,5	:	6,9	:	4,0
Portugal	21,6	22,2	42,8	48,4	42,6	38,6	50,1	46,7	35,1	30,1
Slovénie (2) (3)	21,4	22,1	87,0	90,6	:	4,3	:	5,7	:	2,8
Slovaquie	:	21,6	94,5	91,5	:	5,8	:	6	:	5,7
Finlande	24,0	24,2	87,8	84,8	8,9	9,3	11,3	11,3	6,5	7,3
Suède	24,8	25,5	85,2	87,8	7,7	8,6	9,2	9,3	6,2	7,9
Royaume-Uni	22,9	22,9	76,4	77,1	18,4	14,0	19,0	14,7	17,9	13,2
Bulgarie	21,3	21,6	74,9	76,8	:	20,0	:	19,5	:	20,6
Croatie (3)	:	20,5	:	93,9	:	4,8	:	5,6	:	3,8
Roumanie (7)	20,7	21,4	75,8	75,2	22,3	20,8	23,3	21,4	21,3	20,1
Turquie	21,0	20,9	38,9	43,9	58,8	51,3	65,8	58,2	51,2	43,8
Islande	24,2	25,6	46,1	53,0	29,8	26,3	29,9	30,5	29,6	22,0
Liechtenstein	:	24,9	:	:	:	:	:	:	:	:
Norvège	23,9	25,0	95,1	96,3	13,3	4,6	13,2	5,3	13,5	3,9
Suisse	:	24,2	77,7	82,5	7,3	7,8	7,4	8,7	7,1	6,9
Japon	38,7	:	:	:	:	:	:	:	:	:
États-Unis	23,0	22,0	:	:	:	:	:	:	:	:

(1) Toutes les données concernent l'âge moyen, hors établissements privés indépendants en 1999 et 2004; hors communauté de langue allemande en 2004.

(2) Toutes les données concernent l'âge moyen, hors niveau CITE 6.

(3) Toutes les données concernent les jeunes ayant quitté prématurément l'école, peu fiable.

(4) Toutes les données concernent les jeunes ayant quitté prématurément l'école, série interrompue en 2005.

(5) La plupart des étudiants poursuivent leurs études à l'étranger et ne sont pas comptabilisés.

(6) Toutes les données concernent les jeunes ayant quitté prématurément l'école, peu fiable en 2005.

(7) Données 1999 concernant l'âge moyen, hors niveau CITE 6.

L'âge médian d'une population donnée est l'âge qui sépare le groupe en deux parties égales; dans le cas de cet indicateur, cela signifie que la moitié de la population étudiante, c'est-à-dire les personnes inscrites dans l'enseignement supérieur (niveaux CITE 5 et 6), est plus jeune que l'âge médian et l'autre moitié plus âgée.

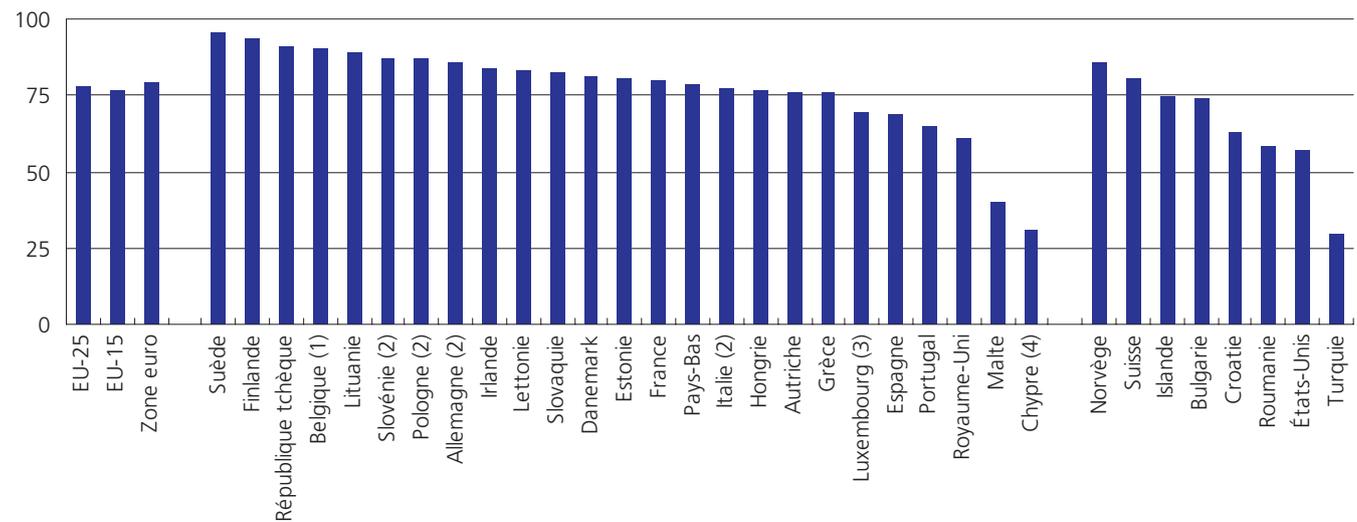
L'indicateur intitulé «Niveau d'études des jeunes» correspond au pourcentage de jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement secondaire supérieur, soit un niveau CITE 3a, 3b ou 3c long; le dénominateur représente la population totale du groupe d'âge considéré.

L'indicateur «Jeunes quittant prématurément l'école» désigne les jeunes de 18 à 24 ans dans les deux situations suivantes: le plus haut niveau d'enseignement ou de formation atteint est CITE 0, 1, 2 ou 3c court et les personnes interrogées déclarent n'avoir bénéficié d'aucun enseignement ni d'aucune formation dans les quatre semaines précédant l'enquête; le dénominateur représente la population totale du groupe d'âge considéré.

Graphique 2.3: Jeunes de 18 ans scolarisés en 2004

(en % de l'ensemble des jeunes de 18 ans)

TPS00060



(1) Hors établissements privés indépendants et communauté de langue allemande.

(2) Hors niveau CITE 6.

(3) La plupart des étudiants poursuivent leurs études à l'étranger et ne sont pas comptabilisés; de nombreux étudiants des niveaux 1, 2 et 3 de la CITE poursuivent leurs études à l'étranger et ne sont pas compris dans les données d'inscription mais le sont dans les données démographiques; par conséquent, tous les taux de fréquentation par âge sont sous-estimés; hors niveau CITE 5.

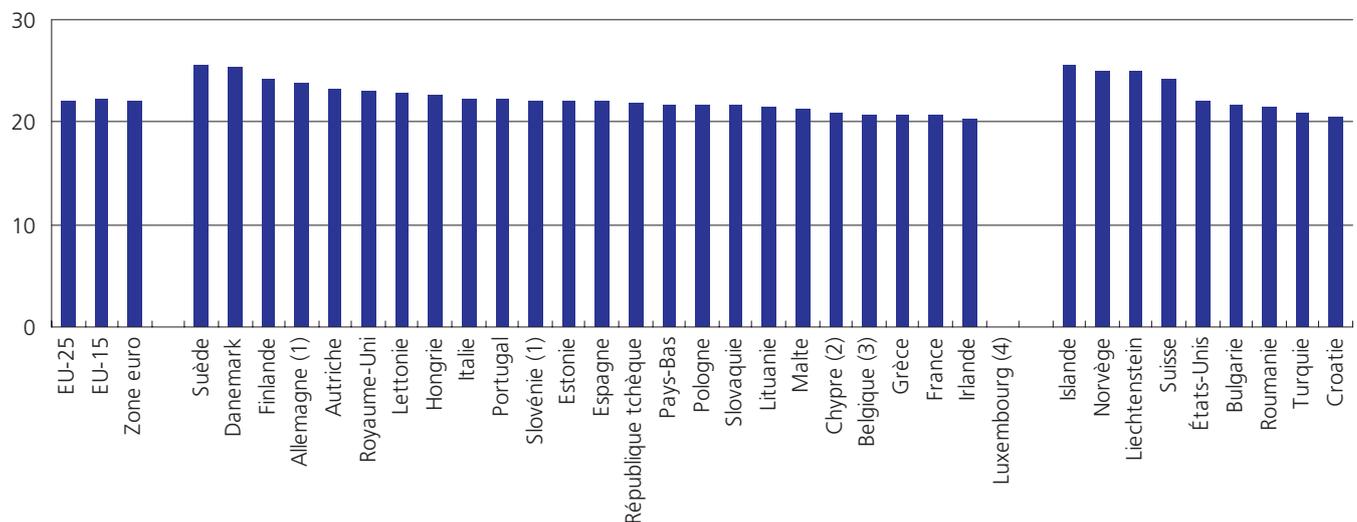
(4) La plupart des étudiants poursuivent leurs études à l'étranger et ne sont pas comptabilisés.

Cet indicateur fournit le pourcentage de tous les jeunes de 18 ans qui sont encore dans le système scolaire (quel que soit le niveau CITE atteint); il donne une indication du nombre de jeunes qui n'ont pas renoncé à améliorer leurs qualifications par l'enseignement de base et il indique à la fois ceux qui ont fait des études traditionnelles sans problème particulier et ceux qui continuent leurs études malgré quelques redoublements dans le passé.

Graphique 2.4: Âge moyen dans l'enseignement supérieur en 2004

(en années)

TPS00061



(1) Hors niveau CITE 6.

(2) La plupart des étudiants poursuivent leurs études à l'étranger et ne sont pas comptabilisés.

(3) Hors établissements privés indépendants et communauté de langue allemande.

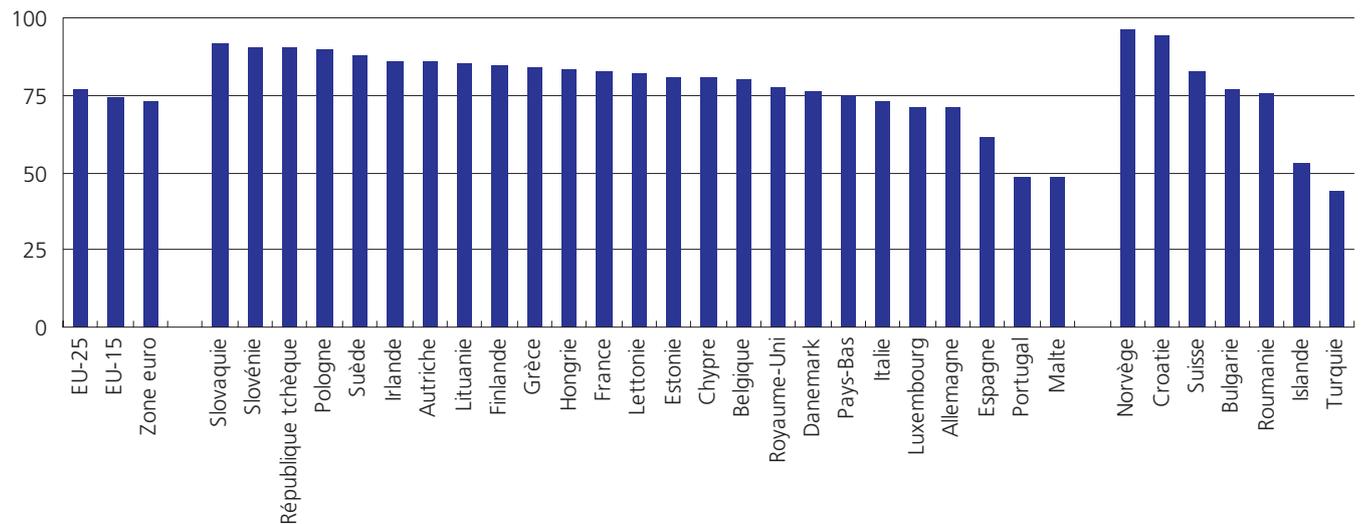
(4) Non disponible.

L'âge moyen d'une population donnée est l'âge qui sépare le groupe en deux parties égales; dans le cas de cet indicateur, cela signifie que la moitié de la population étudiante, c'est-à-dire les personnes inscrites dans l'enseignement supérieur (niveaux CITE 5 et 6), est plus jeune que l'âge moyen et l'autre moitié plus âgée.



Graphique 2.5: Niveau d'études des jeunes en 2005

(en % de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur)

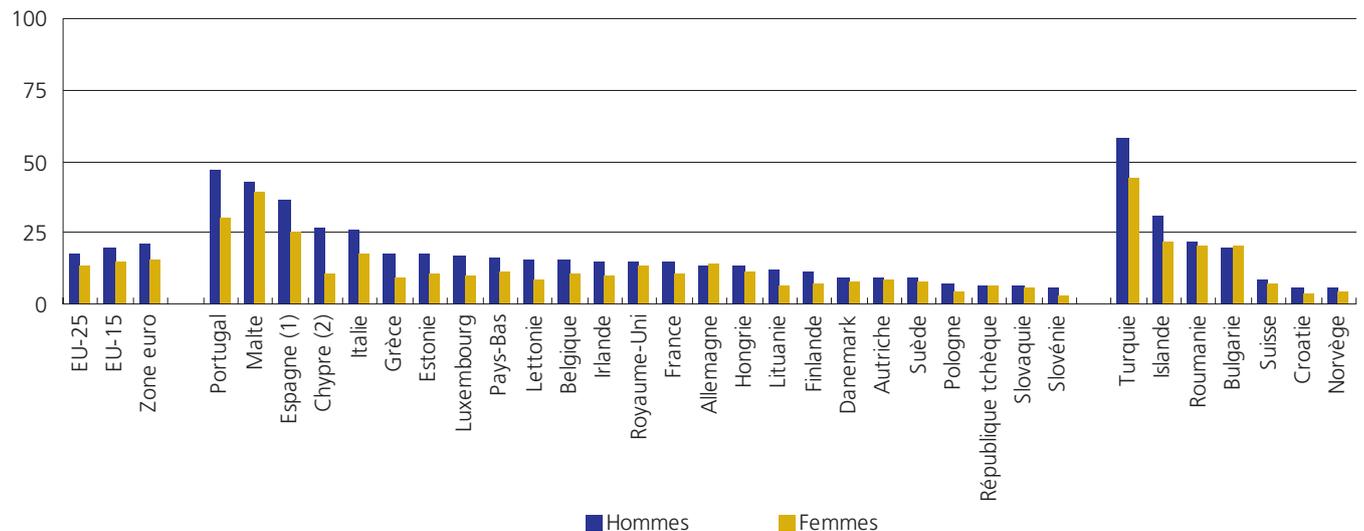


L'indicateur intitulé «Niveau d'études des jeunes» correspond au pourcentage de jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement secondaire supérieur, soit un niveau CITE 3a, 3b ou 3c long; le dénominateur représente la population totale du groupe d'âge considéré.

2

Graphique 2.6: Jeunes quittant prématurément l'école en 2005

(en % de la population âgée de 18 à 24 ans ayant atteint au plus un niveau d'éducation secondaire inférieur et se trouvant en dehors du système scolaire ou de formation)



(1) Rupture des séries.

(2) La plupart des étudiants poursuivent leurs études à l'étranger et ne sont pas comptabilisés.

L'indicateur «Jeunes quittant prématurément l'école» désigne les jeunes de 18 à 24 ans dans les deux situations suivantes: le plus haut niveau d'enseignement ou de formation atteint est CITE 0, 1, 2 ou 3c court et les personnes interrogées déclarent n'avoir bénéficié d'aucun enseignement ni d'aucune formation dans les quatre semaines précédant l'enquête; le dénominateur représente la population totale du groupe d'âge considéré.

L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES

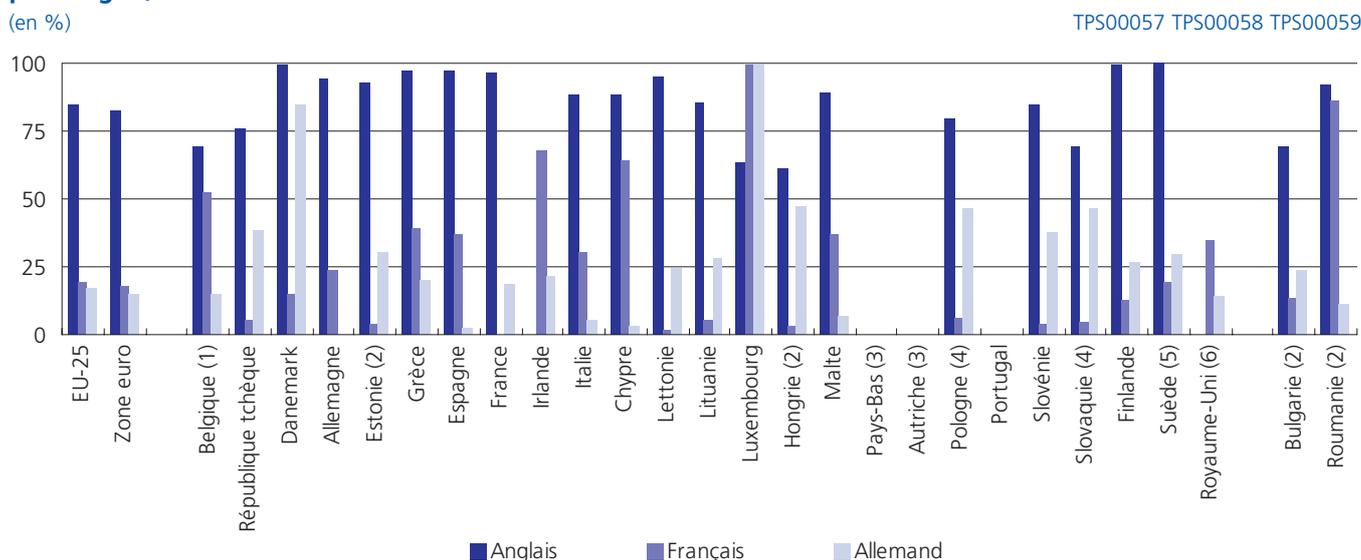
La politique de promotion de la diversité linguistique bénéficie d'un soutien communautaire actif dans les écoles, les universités, les centres de formation pour adultes et les entreprises; cela concerne aussi bien les principales langues européennes que les langues moins répandues, les langues régionales, les langues des minorités et des populations migrantes, ainsi que celles des principaux partenaires économiques de l'Europe au niveau mondial.

Dans ce domaine, la contribution de la Commission européenne associe un financement régulier des projets et des activités à des actions et innovations stratégiques qu'elle considère comme particulièrement nécessaires. Elle a ainsi pu financer des projets concrets, notamment par l'intermédiaire des programmes Socrate et Leonardo da Vinci. Les programmes communautaires de coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle comportent quant à eux des mesures spécifiques pour la promotion de l'enseignement et de la formation linguistiques. Ainsi, le volet Lingua du programme Socrate permet aux établissements de différents pays de collaborer au développement de matériels d'apprentissage linguistique pour répondre aux besoins du marché actuel, tandis que le volet Comenius du même programme finance chaque année des échanges, des stages de formation pour enseignants et des postes d'assistants dans les collèges et les centres de formation pour adultes.

2

Graphique 2.7: Proportion des élèves apprenant des langues étrangères dans l'enseignement secondaire, par langue, en 2004

(en %)



(1) Hors communauté de langue allemande et élèves de l'éducation spécialisée.

(2) Les élèves présentant un handicap en termes de développement cognitif sont comptabilisés dans le nombre total d'élèves.

(3) Non disponible.

(4) Élèves à temps plein uniquement.

(5) Hors enseignement pour adultes; ne comprend que les élèves ayant obtenu leur diplôme.

(6) Angleterre uniquement, les données sont sous-estimées car elles s'appuient sur le nombre d'élèves se présentant aux examens et excluent par conséquent ceux qui étudient la langue mais ne se présentent pas à l'examen final.

Pourcentage de tous les élèves dans l'enseignement secondaire (CITE niveaux 2 et 3) qui apprennent l'anglais, le français ou l'allemand en langue étrangère; ne concerne que l'enseignement général et professionnel dans les pays où l'anglais, le français ou l'allemand sont décrits comme des langues étrangères dans le programme scolaire ou tout autre document officiel en matière d'éducation dans le pays.



Tableau 2.3: Langues étrangères apprises par les élèves de l'enseignement secondaire (1)

TPS00056 TPS00057 TPS00058 TPS00059

	Nombre moyen de langues étrangères apprises par élève: enseignement secondaire (nombre)		Elèves apprenant l'anglais dans les programmes généraux (en %)		Elèves apprenant le français dans les programmes généraux (en %)		Elèves apprenant l'allemand dans les programmes généraux (en %)	
	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004
EU-25	1,2	1,3	73,4	84,9	17,0	19,2	14,2	16,8
Zone euro	:	1,3	:	82,1	:	17,5	:	14,9
Belgique (2)	1,7	1,7	66,3	69,5	50,5	52,0	15,1	14,8
République tchèque (3)	1,2	1,2	63,7	75,8	3,7	4,8	49,0	38,2
Danemark	1,9	2,1	100,0	99,1	13,5	14,9	66,6	84,5
Allemagne	1,2	1,2	93,6	94,2	23,5	23,3	-	-
Estonie (4)	2,1	2,1	86,4	92,3	2,7	3,7	35,6	30,2
Grèce	:	1,6	:	96,9	:	39,1	:	20,2
Espagne	1,4	1,4	97,7	97,3	36,9	36,6	1,6	2,0
France	1,6	1,2	96,1	96,5	-	-	22,4	18,4
Irlande (5)	1,0	1,0	-	-	69,9	67,6	23,3	21,0
Italie	1,2	1,3	78,5	88,4	33,5	30,5	5,4	5,4
Chypre	2,0	1,7	100,0	88,4	100,0	63,7	0,0	2,6
Lettonie	1,6	1,7	87,7	95,2	1,8	1,5	32,8	24,6
Lituanie	1,7	1,7	73,1	85,3	7,1	5,0	34,1	27,8
Luxembourg (6)	2,6	2,6	63,9	63,2	94,3	99,1	93,5	99,1
Hongrie (7)	0,9	1,1	41,5	60,8	2,4	3,2	39,0	47,0
Malte	2,0	1,9	94,2	88,8	41,1	36,9	7,3	7,0
Pays-Bas	:	2,6	:	:	:	:	:	:
Autriche	1,2	:	98,3	:	13,1	:	-	-
Pologne (8)	1,6	1,4	80,4	79,6	10,9	5,8	52,9	46,0
Portugal	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	1,3	1,3	87,5	84,7	2,8	3,6	36,9	37,6
Slovaquie (9)	1,2	1,3	56,0	68,9	3,5	4,2	51,2	46,7
Finlande	2,5	2,4	98,8	99,1	13,8	12,8	31,2	26,3
Suède (10)	1,8	1,8	100,0	100,0	22,7	19,1	41,5	29,7
Royaume-Uni (11)	:	0,6	-	-	:	34,4	:	13,9
Bulgarie (12)	1,3	1,4	60,9	69,3	16,8	13,0	21,0	23,4
Roumanie (12)	1,9	1,9	80,4	91,7	88,5	86,0	11,4	11,3

(1) Pour la proportion d'élèves apprenant l'anglais, le français et l'allemand: les chiffres, qui portaient sur les programmes généraux et de formation professionnelle préalable jusqu'en 2003, portent à partir de 2004 sur les programmes généraux.

(2) Hors communauté de langue allemande et élèves de l'éducation spécialisée.

(3) Élèves à temps plein uniquement pour 2000.

(4) La langue nationale enseignée dans les écoles où elle ne constitue pas la langue d'enseignement est considérée comme une langue étrangère.

(5) L'irlandais n'est pas considéré comme une langue étrangère; tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire en Irlande apprennent l'irlandais; élèves à temps plein uniquement.

(6) Le luxembourgeois est exclus; tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire au Luxembourg apprennent le luxembourgeois.

(7) Les élèves présentant un handicap en termes de développement cognitif sont comptabilisés dans le nombre total d'élèves; élèves à temps plein uniquement en 2000.

(8) Élèves à temps plein uniquement; les écoles spécialisées ne sont pas prises en compte en 2000.

(9) Élèves à temps plein uniquement.

(10) Hors enseignement pour adultes; ne comprend que les élèves ayant obtenu leur diplôme.

(11) Angleterre uniquement; les données sont sous-estimées car elles s'appuient sur le nombre d'élèves se présentant aux examens et excluent par conséquent ceux qui étudient une langue mais ne se présentent pas à l'examen.

(12) Les élèves présentant un handicap en termes de développement cognitif sont comptabilisés dans le nombre total d'élèves.

Le nombre moyen de langues étrangères apprises par élève dans l'éducation secondaire (CITE niveaux 2 et 3) est obtenu en divisant le nombre total des élèves apprenant des langues étrangères par le nombre d'élèves à ce niveau; une langue étrangère est reconnue comme telle dans le programme scolaire ou tout autre document officiel en matière d'éducation dans le pays; l'irlandais, le luxembourgeois et les langues régionales sont exclus, malgré la mention qui en est faite dans certains États membres; sauf exception, lorsque la langue nationale est enseignée dans les écoles où elle ne constitue pas la langue d'enseignement, elle n'est pas considérée comme une langue étrangère.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

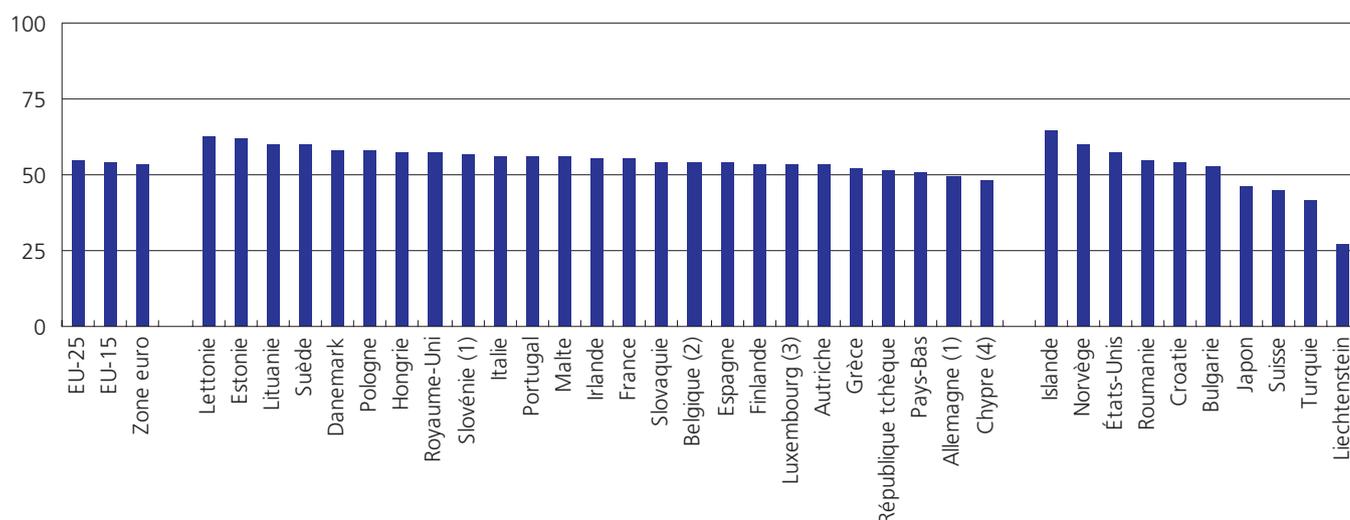
Le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur au sein de l'EU-25 s'élevait à plus 17 millions en 2004, soit environ 3 millions de plus qu'en 1998. Le pays comptant le plus grand nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur était l'Allemagne (2,3 millions, soit 13,5 % du total de l'EU-25). Le Royaume-Uni, la France, la Pologne, l'Italie et l'Espagne présentaient également des pourcentages à deux chiffres.

Les disparités en termes de niveaux d'études entre les sexes se sont réduites et même inversées dans l'ensemble de l'UE au cours des 30 dernières années, si bien que les femmes ont en général dépassé les hommes en ce qui concerne les diplômes obtenus. Les politiques éducatives de l'UE visent par conséquent de plus en plus à promouvoir des matières particulières, relativement peu choisies par les étudiants de sexe féminin

Graphique 2.8: Proportion de femmes parmi les étudiants de l'enseignement supérieur en 2004

(en % du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur)

TPS00063



(1) Hors niveau CITE 6.

(2) Hors établissements privés indépendants et communauté de langue allemande.

(3) La plupart des étudiants poursuivent leurs études à l'étranger et ne sont pas comptabilisés en 2003.

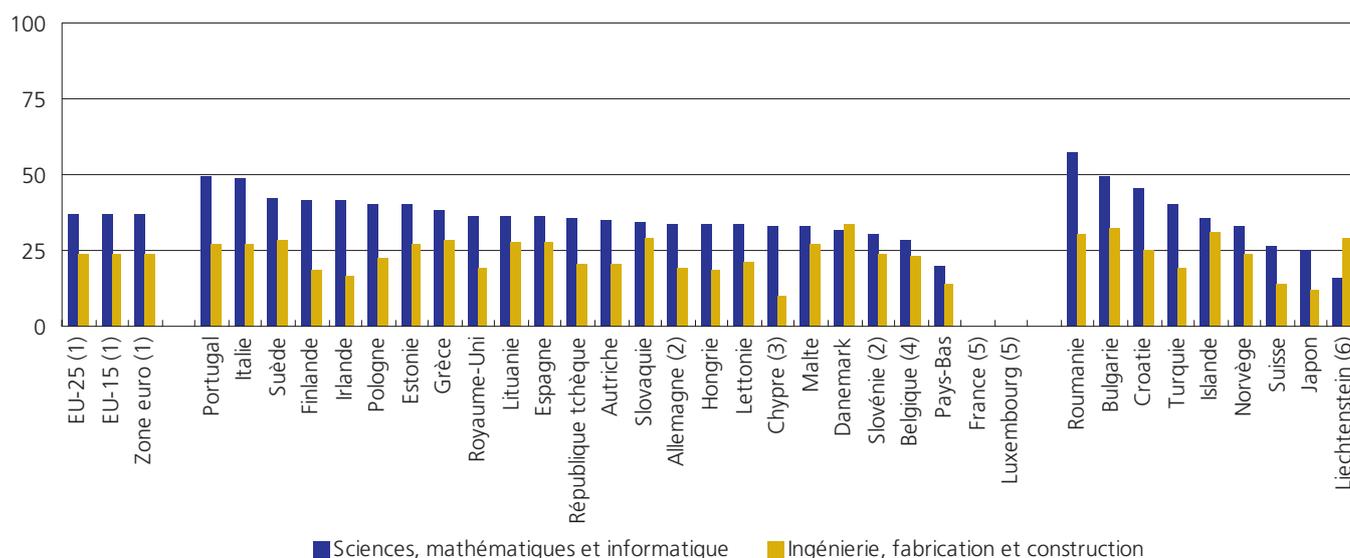
(4) La plupart des étudiants poursuivent leurs études à l'étranger et ne sont pas comptabilisés.

Cet indicateur présente le pourcentage de femmes parmi l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur, quelle que soit la matière considérée.

Graphique 2.9: Proportion de femmes parmi les étudiants de l'enseignement supérieur en 2004

(en % du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur dans chaque domaine)

TPS00063



(1) Hors France et Luxembourg.

(2) Hors niveau CITE 6.

(3) La plupart des étudiants poursuivent leurs études à l'étranger et ne sont pas comptabilisés.

(4) Hors établissements privés indépendants et communauté de langue allemande.

(5) Non disponible.

(6) Sciences, mathématiques et informatique en 2003.

Cet indicateur présente le pourcentage de femmes parmi tous les étudiants de l'enseignement supérieur, quel que soit le domaine d'éducation et parmi l'ensemble des étudiants en mathématiques, sciences et informatique, ainsi que dans les domaines de l'ingénierie, la fabrication et la construction, les niveaux et les domaines d'éducation et de formation utilisés conformément à la version 1997 de la classification internationale type de l'éducation (CITE-1997) et au manuel des domaines d'enseignement et de formation (1999) d'Eurostat.



(notamment les sciences, les mathématiques et l'informatique, ou les études d'ingénieur ou liées à la fabrication et la construction). De manière générale, dans pratiquement tous les pays de l'UE, le nombre d'étudiantes dans l'enseignement supérieur dépassaient celui des étudiants. Cependant, environ 37,0 % des étudiants de l'enseignement supérieur en sciences, mathématiques et informatique de l'EU-25 étaient des femmes en 2004. La proportion d'étudiantes parmi les étudiants en

ingénierie, en fabrication et en construction dans l'EU-25 en 2004 était de 23,4 %.

L'âge moyen des étudiants de l'enseignement supérieur était de 22,1 ans dans l'EU-25 en 2004, les moyennes les plus élevées étant enregistrées dans les pays nordiques; ces chiffres dépendent du degré d'ouverture de l'enseignement supérieur aux adultes.

Tableau 2.4: Étudiants dans l'enseignement supérieur

(en milliers)

TPS00062

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
EU-25	:	:	:	:	14 392	14 892	15 207	15 737	16 329	16 887	17 319
EU-15	11 513	11 810	11 933	12 266	12 324	12 525	12 563	12 820	13 191	13 590	13 860
Zone euro	9 445	9 581	9 685	9 919	9 922	9 919	10 003	10 204	10 372	10 685	10 966
Belgique (1)	322	353	358	361	:	352	356	359	367	375	386
République tchèque	:	:	:	196	215	231	254	260	285	287	319
Danemark	170	170	167	180	183	190	189	191	195	202	217
Allemagne (2)	2 132	2 156	2 144	2 132	2 098	2 087	2 055	2 084	2 160	2 242	2 331
Estonie	:	:	:	39	43	49	54	58	61	64	66
Grèce	314	:	329	363	374	388	422	478	529	562	597
Espagne	1 470	1 527	1 592	1 684	1 746	1 787	1 829	1 834	1 833	1 841	1 840
France	2 083	2 073	2 092	2 063	2 027	2 012	2 015	2 032	2 029	2 119	2 160
Irlande	118	122	128	135	143	151	161	167	176	182	188
Italie	1 770	1 792	1 775	1 893	1 869	1 797	1 770	1 812	1 854	1 913	1 987
Chypre (3)	:	:	:	10	:	11	10	12	14	18	21
Lettonie	:	:	:	62	70	82	91	103	111	119	128
Lituanie	:	:	:	84	96	107	122	136	149	168	183
Luxembourg (3)	2	:	2	2	2	3	2	3	3	3	:
Hongrie	:	:	:	203	255	279	307	331	354	391	422
Malte	:	:	:	:	:	6	6	7	7	9	8
Pays-Bas	532	503	492	469	461	470	488	504	517	527	543
Autriche	227	234	239	241	248	253	261	265	224	230	239
Pologne	:	:	:	:	1 191	1 399	1 580	1 775	1 906	1 983	2 044
Portugal	276	301	320	351	352	357	374	388	397	401	395
Slovénie (2)	:	:	:	53	68	79	84	92	99	102	104
Slovaquie	:	:	:	102	113	123	136	144	152	158	165
Finlande	197	205	214	227	250	263	270	280	284	292	300
Suède	235	246	261	275	281	335	347	358	383	415	430
Royaume-Uni	1 664	1 813	1 821	1 892	1 938	2 081	2 024	2 067	2 241	2 288	2 247
Bulgarie	:	:	:	263	261	270	261	247	228	231	229
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	122	126
Roumanie (4)	:	:	:	354	361	408	453	533	582	644	686
Turquie	:	:	:	:	:	1 465	1 015	1 607	1 678	1 919	1 973
Islande	:	7	8	8	8	9	10	10	12	13	15
Liechtenstein	:	:	0	0	:	:	1	:	:	0	1
Norvège	177	173	180	185	183	188	191	190	197	212	214
Suisse	149	148	148	:	:	:	:	:	170	186	196
Japon	3 841	3 918	3 945	:	3 964	3 941	3 982	3 973	3 967	3 984	4 032
États-Unis	14 305	14 279	14 262	14 300	13 284	13 769	13 203	13 596	15 928	16 612	16 901

(1) Hors établissements privés indépendants et communauté de langue allemande en 2004.

(2) Hors niveau CITE 6 pour 1998-2004.

(3) La plupart des étudiants poursuivent leurs études à l'étranger et ne sont pas comptabilisés.

(4) Hors niveau CITE 6 pour 1998-2002.

Ce tableau indique le nombre total de personnes inscrites dans l'enseignement supérieur (y compris les études universitaires et non universitaires) dans le système éducatif officiel de chaque pays. Il correspond à la population cible de la politique d'enseignement supérieur et fournit une indication du nombre de personnes disposant d'un accès à l'enseignement supérieur avec des chances raisonnables de terminer leurs études, contribuant ainsi à une élévation du niveau d'études de la population du pays au cas où elles continuent à vivre et à travailler dans le pays une fois leurs études terminées.

LA FORMATION PERMANENTE

La formation permanente et la formation professionnelle continue au travail sont des éléments essentiels pour actualiser les qualifications du personnel. Ainsi, l'âge n'est plus considéré comme un obstacle pour accéder à l'éducation ou à la formation.

Le traité instituant la CE reconnaît l'importance de la formation professionnelle dans son article 150 en stipulant que «l'action communautaire vise à... faciliter l'accès à la formation professionnelle...; stimuler la coopération en matière de formation entre établissements d'enseignements ou de formation professionnelle et entreprises»⁽¹⁸⁾.

Une communication de la Commission européenne de novembre 2001 intitulée «Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie»⁽¹⁹⁾ souligne au paragraphe 1.1 que «le Conseil européen de Lisbonne a confirmé que l'éducation et la formation tout au long de la vie constituaient un élément de base du modèle social européen». À ce titre, l'acquisition de connaissances ne se limite pas seulement au domaine de l'éducation, mais représente également un facteur essentiel en matière d'emploi et de sécurité sociale, de résultats économiques et de compétitivité. Cette conception reflète la stratégie de Lisbonne à long terme visant à renforcer l'emploi et la cohésion sociale dans une société et une économie fondées sur la connaissance.

(18) Version consolidée du traité instituant la Communauté européenne, chapitre 3, article 150 (2) (JO C 352, 24.12.2002, p.33) (http://eur-lex.europa.eu/en/treaties/dat/12002E/pdf/12002E_EN.pdf).

(19) «Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie», COM(2001) 678 final, du 21 novembre 2001 (http://ec.europa.eu/education/policies/lll/life/communication/com_fr.pdf).

La résolution du Conseil (2003/C 175/02)⁽²⁰⁾ du 15 juillet 2003 sur le capital social et humain souligne l'importance de l'éducation et de la formation au travail pour la constitution d'un capital social et humain dans la société de la connaissance. La résolution insiste en particulier sur le fait qu'«[...] il importe que tous les travailleurs au sein de leur entreprise ou de leur organisation participent pleinement et bénéficient d'une formation appropriée [...], qui peuvent contribuer à faciliter le changement, et soient dès lors conscients des bénéfices en termes d'amélioration de la compétitivité et de la qualité de la vie professionnelle».

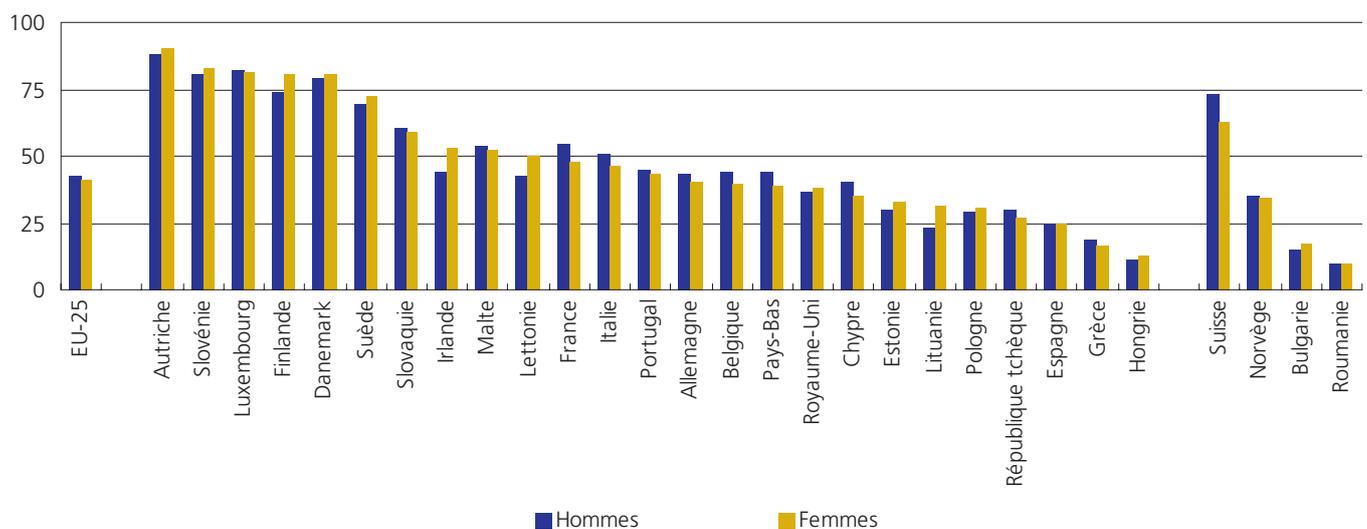
La stratégie européenne pour l'emploi (SEE)⁽²¹⁾, adoptée le 22 juillet 2003, a été révisée afin de mieux tenir compte des besoins d'une Union européenne élargie, de mieux réagir aux défis que doit affronter un marché de l'emploi moderne et de mieux contribuer à la stratégie de Lisbonne. Deux lignes directrices majeures ont été adoptées pour répondre à la nécessité d'améliorer les niveaux de compétences par le biais de la formation permanente. Au titre de ces lignes directrices, les États membres sont invités à mettre en œuvre des stratégies globales d'éducation et de formation tout au long de la vie, afin de donner à chacun les qualifications nécessaires à une population active moderne et de réduire les inadéquations et les pénuries de qualifications sur le marché de l'emploi. Les lignes directrices prévoient des mesures visant à accroître les investissements en ressources humaines, en particulier grâce à une augmentation significative des investissements des entreprises en faveur de la formation des adultes. Début 2005, la Commission européenne a émis une proposition visant à remodeler la stratégie de Lisbonne, en révisant de fond en comble la SEE, et en publiant,

(20) Résolution du conseil sur la constitution d'un capital social et humain — dans la société de la connaissance: éducation et formation, travail, cohésion sociale et égalité des sexes (http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2003/c_175/c_17520030724fr00030006.pdf).

(21) Voir http://ec.europa.eu/employment_social/employment_strategy/index_en.htm.

Graphique 2.10: Participation à une activité de formation quelconque (formelle, non formelle, informelle) en 2003

(en % de la population âgée de 25 à 64 ans)



L'enseignement formel correspond à l'enseignement et à la formation dispensés dans les écoles, les universités et les établissements supérieurs officiels; l'enseignement et la formation non formels comprennent tous les types d'apprentissage qui ne font pas partie d'un programme d'éducation formel; l'apprentissage informel correspond à l'auto-apprentissage qui n'appartient à aucune des catégories précédentes d'enseignement et de formation (formelle ou non formelle), à l'aide de l'une des méthodes suivantes: documents imprimés (par exemple livres, magazines, etc. à caractère professionnel), apprentissage ou formation assistée par ordinateur, enseignement en ligne via internet, supports audiovisuels éducatifs ou supports audio et vidéo informatiques, fréquentation de centres destinés à la transmission de contenus éducatifs (bibliothèques, centres de formation, etc.).



dans le cadre des orientations macro et micro-économiques, des directives en matière d'emploi.

En conséquence, les statistiques sur la formation permanente et la formation professionnelle jouent un rôle de plus en plus important. En ce qui concerne les statistiques sur la formation permanente, l'enseignement formel correspond à l'enseignement et à la formation dispensés dans les écoles, les universités et les établissements supérieurs officiels. L'enseignement et la formation non formels incluent tous les types d'apprentissage qui ne font pas partie d'un programme d'éducation officiel. L'apprentissage informel correspond à l'auto-apprentissage (qui n'appartient à aucune des catégories précédentes d'enseignement et de formation, formelle ou non formelle), à l'aide de documents imprimés, d'apprentissage ou de formation assistée par ordinateur, d'enseignement en ligne via internet, de supports audiovisuels éducatifs ou de supports informatiques (cassettes et disques) à caractère éducatif, par la fréquentation de centres destinées à la transmission de contenus éducatifs (bibliothèques, centres de formation, etc.).

Le module ad hoc de l'enquête européenne sur les forces de travail de 2003 a permis une analyse approfondie de la participation aux activités de formation permanente. La moyenne de participation (au cours de l'année précédant l'enquête) dans une activité de formation quelconque (formelle, non formelle ou informelle) des personnes âgées de 25 à 64 ans était de 42 %. La proportion de la population ayant participé à des activités de formation permanente a varié en fonction des groupes d'âges (d'un maximum de 50 % pour les personnes âgées de 25 à 34 ans, à 30% pour celles âgées de 55 à 64 ans) et reflétait aussi l'impact du niveau d'études atteint (seules 23 % des personnes ayant un faible niveau d'études avait participé à une activité de formation quelconque, par rapport aux 69 % de celles ayant un niveau d'études élevé). Par ailleurs, les disparités hommes - femmes en matière de formation permanente étaient plutôt réduites, puisque pour l'EU-25 celle-ci concernait 41 % des femmes et 43 % des hommes.

Tableau 2.5: Participation à une activité de formation quelconque (formelle, non formelle, informelle) par niveau d'études en 2003

(en % de la population âgée de 25 à 64 ans)

	Faible niveau d'études (1)	Niveau d'études moyen (2)	Haut niveau d'études (3)
EU-25	23,1	44,2	68,7
Belgique	23,3	42,4	66,9
République tchèque	10,3	26,2	62,7
Danemark	61,5	77,4	93,4
Allemagne	19,0	41,1	65,8
Estonie	10,1	25,0	51,8
Grèce	5,6	18,9	42,6
Espagne	12,6	30,3	47,7
France	29,2	52,4	83,1
Irlande	34,5	51,4	66,4
Italie	34,4	60,7	78,0
Chypre	8,5	34,2	76,1
Lettonie	30,0	43,6	70,9
Lituanie	5,8	20,9	59,6
Luxembourg	67,4	86,4	94,7
Hongrie	3,7	11,3	27,0
Malte	49,8	65,3	68,4
Pays-Bas	20,1	42,6	66,2
Autriche	86,8	88,6	95,3
Pologne	9,2	26,5	73,9
Portugal	35,3	70,6	79,7
Slovénie	66,8	83,2	96,7
Slovaquie	40,4	59,4	82,6
Finlande	60,9	76,8	90,1
Suède	48,8	69,1	87,6
Royaume-Uni (4)	12,2	36,9	60,8
Bulgarie	1,8	12,2	45,2
Roumanie	3,3	9,5	33,2
Norvège	15,1	30,3	50,5
Suisse	28,3	66,9	90,5

(1) Premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 0 à 2) tout au plus.

(2) Enseignement secondaire de deuxième cycle et enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 3 à 4).

(3) Enseignement supérieur (CITE 5 à 6).

(4) La formation informelle est exclue.

LES DÉPENSES D'ÉDUCATION

Les contraintes toujours plus fortes exigeant des systèmes éducatifs qu'ils relèvent les défis liés à la stratégie de Lisbonne risquent d'entraîner des besoins de financement supplémentaires. Par conséquent, un débat permanent a lieu dans de nombreux États membres sur la manière d'accroître le financement, d'améliorer l'efficacité et de promouvoir l'égalité. Parmi les approches possibles, citons les droits d'inscription, les frais de gestion administrative ou d'examen, l'introduction de bourses ou de prêts liés aux revenus pour tenter d'augmenter les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur, notamment parmi les personnes les plus défavorisées. Une autre méthode possible pour recueillir des fonds consiste à promouvoir les partenariats entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur.

Les dépenses publiques d'éducation dans l'EU-25 se sont élevées à environ 516 000 millions de SPA en 2003 ⁽²²⁾, ce qui correspond à 4,9 % du PIB (à comparer aux 7,2 % en matière de santé).

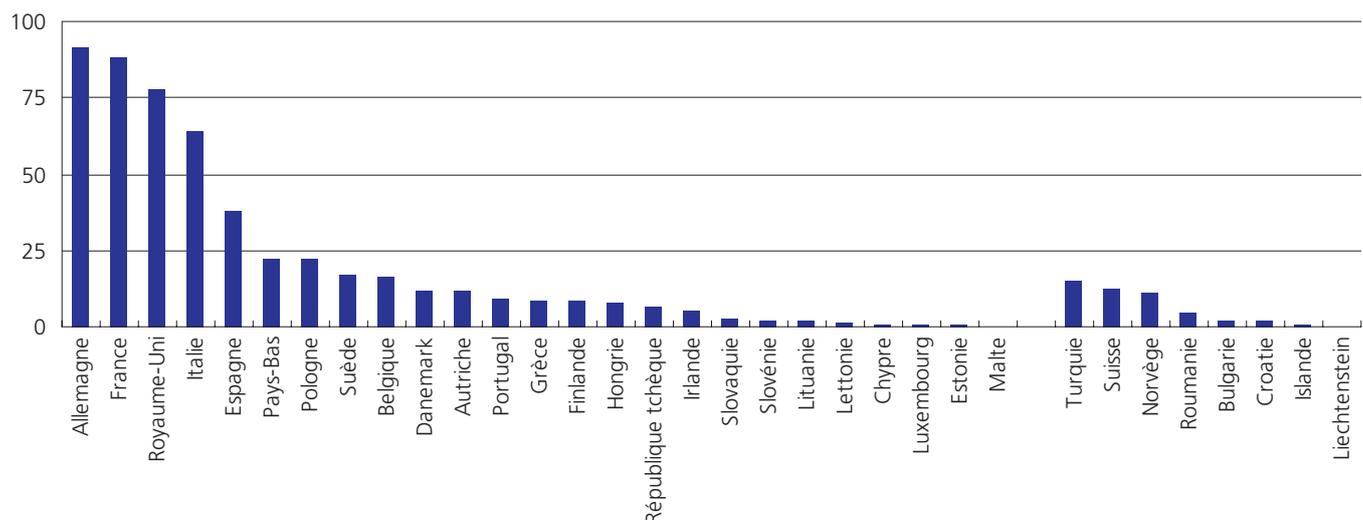
(22) Standard de pouvoir d'achat; voir glossaire pour la définition.

D'après les dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés par élève/étudiant, une moyenne de 5 518 SPA a été dépensée par élève/étudiant en 2003 dans l'EU-25. D'une manière générale, les dépenses moyennes par élève/étudiant augmentent avec le niveau d'études (sauf en Lituanie), les 8 060 SPA dépensés pour chaque étudiant de l'enseignement supérieur dans l'EU-25 en 2003 représentant environ 1,9 fois les dépenses consacrées à chaque élève du primaire (4 331 SPA). Le ratio dépenses dans l'enseignement supérieur/dépenses dans le primaire dans l'EU-25 était inférieur à celui du Japon (2,2 fois plus élevé) ou des États-Unis (2,9 fois plus élevé).

Le ratio dépenses publiques/dépenses privées variait considérablement parmi les États membres en 2003, les dépenses privées étant relativement importantes en Allemagne, à Chypre, à Malte, au Royaume-Uni et en Lettonie (où elles représentaient au moins un sixième des dépenses publiques).

Graphique 2.11: Dépenses publiques totales pour l'éducation en 2003 (1)

(en milliards de SPA)



(1) EU-25, 511 647 millions d'euros SPA de dépense publique totale pour l'éducation; EU-15, 470 525 millions d'euros SPA de dépense publique totale pour l'éducation; zone euro, 364 090 millions d'euros SPA de dépense publique totale pour l'éducation; se référer au fichier de méta-données sur Internet (http://europa.eu/estatref/info/sdds/en/educ/educ_list_of_indic.htm).

En général, le secteur public finance l'éducation soit en assumant directement les dépenses de fonctionnement et d'investissement des établissements d'enseignement (dépenses directes en faveur des établissements d'enseignement), soit en aidant les étudiants et leurs familles grâce à des bourses et à des prêts publics, soit encore en transférant des subventions publiques destinées à des projets éducatifs à des entreprises privées ou des organismes à but non lucratif (transferts vers des ménages et des entreprises privées). Les deux types d'opérations sont comptabilisées comme dépenses publiques d'enseignement.



Tableau 2.6: Dépenses d'éducation (1)

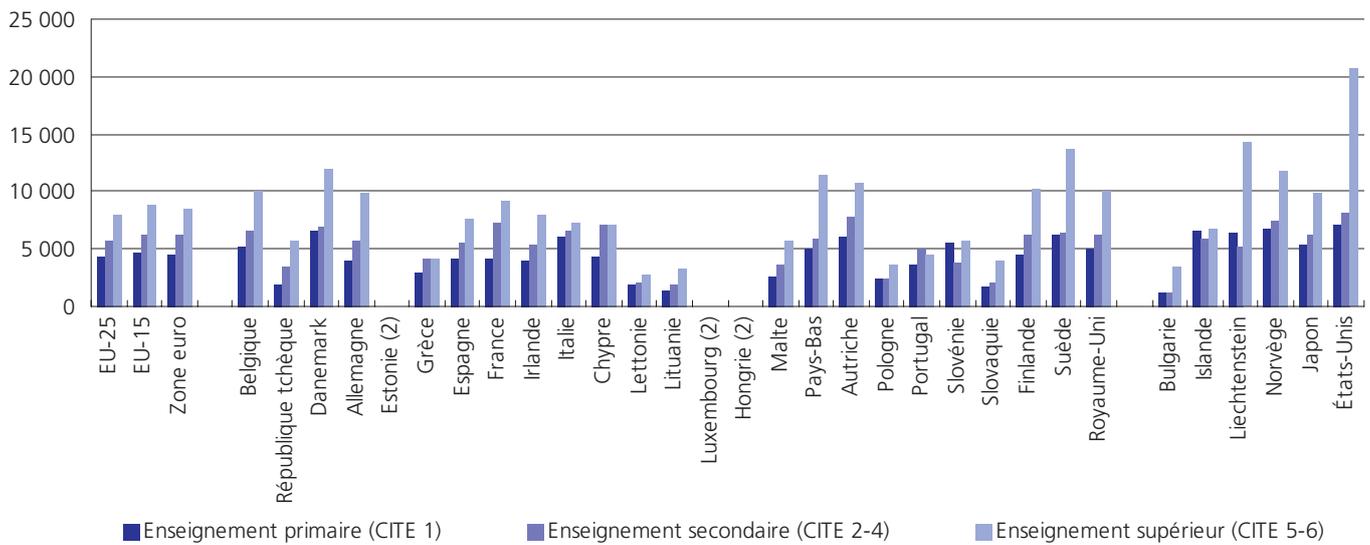
	Dépenses pour les établissements éducatifs					
	Dépenses publiques d'éducation (en milliards de SPA)		Dépenses publiques (en % du PIB)	Dépenses privées (en % du PIB)	Dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés par élève/étudiant (SPA pour équivalents plein temps)	
	1995	2003	2003	2003	1995	2003
EU-25	:	515,6	4,9	0,6	:	5 518
EU-15	:	470,5	4,9	0,6	:	6 002
Zone euro	:	364,1	4,8	0,6	:	5 883
Belgique	:	16,1	5,8	0,4	:	6 396
République tchèque	5,1	6,8	4,3	0,4	:	3 279
Danemark	7,6	11,7	6,7	0,3	:	7 251
Allemagne	68,6	91,5	4,4	0,9	4 972	5 861
Estonie	0,5	0,8	5,3	:	:	:
Grèce	3,3	8,2	3,9	0,2	:	3 848
Espagne	24,4	38,2	4,2	0,5	3 025	5 117
France	62,2	88,5	5,7	0,6	4 444	6 248
Irlande	2,8	5,1	4,1	0,3	:	5 299
Italie	48,9	64,1	4,5	0,4	:	6 251
Chypre	0,4	0,9	6,5	1,4	3 322	5 690
Lettonie	0,7	1,1	4,9	0,8	:	2 234
Lituanie	1,0	1,8	4,8	0,5	1 285	2 129
Luxembourg	0,5	0,9	4,0	:	:	:
Hongrie	4,2	7,8	5,5	0,6	:	:
Malte	0,2	0,3	4,4	1,4	:	4 280
Pays-Bas	14,3	22,3	4,5	0,5	4 066	6 234
Autriche	9,5	11,7	5,2	0,3	6 261	7 481
Pologne	12,3	21,9	5,6	0,7	:	2 657
Portugal	6,0	9,3	5,5	0,1	:	4 307
Slovénie	:	2,0	5,4	0,9	:	4 968
Slovaquie	1,8	2,6	4,3	0,5	1 351	2 305
Finlande	5,6	8,2	6,0	0,1	4 677	6 139
Suède	11,5	16,8	6,6	0,2	:	6 916
Royaume-Uni	49,1	77,8	5,1	1,0	:	6 281
Bulgarie	1,3	2,1	3,9	0,7	:	1 634
Croatie	:	2,0	4,6	:	:	:
ARY de Macédoine	:	:	3,3	:	:	:
Roumanie	:	4,9	3,4	:	:	:
Turquie	6,7	15,3	3,6	0,1	:	:
Islande	0,2	0,6	7,4	0,7	:	6 900
Liechtenstein	:	0,0	:	:	:	5 938
Norvège	6,5	11,1	6,5	0,1	:	8 207
Suisse	:	12,7	5,9	0,6	:	:
Japon	83,3	111,7	3,6	1,3	:	6 779
États-Unis	306,6	521,4	5,4	2,1	:	10 005

(1) Se référer au fichier de méta-données sur Internet (http://europa.eu/estatref/info/sdds/en/educ/educ_list_of_indic.htm).

Graphique 2.12: Dépenses publiques et privées en faveur des établissements d'enseignement par élève/étudiant en 2003 (1)

(en SPA pour équivalents plein temps)

TPS00067



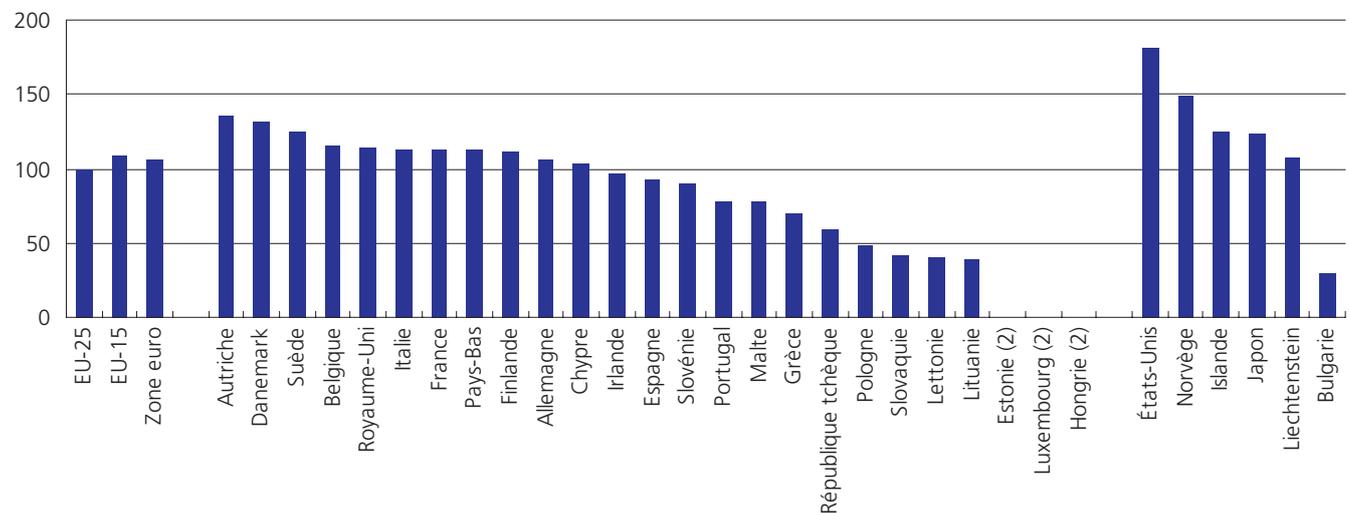
(1) Se référer au fichier de méta-données sur Internet (http://europa.eu/estatref/info/sdds/en/educ/educ_list_of_indic.htm).

(2) Non disponible.

Les dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés par élève/étudiant comparées au PIB par habitant concernent les ressources (par exemple les dépenses de personnel, les autres dépenses courantes et financières) consacrées à l'éducation dans les établissements d'enseignement publics et privés au niveau économique général d'un pays. Elles sont calculées sur la base d'inscriptions en équivalents plein temps. L'utilisation du PIB par habitant permet de comparer les niveaux d'activité d'économies de tailles différentes (par habitant), indépendamment de leurs niveaux de prix (en SPA).

Graphique 2.13: Dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés comparées à la moyenne de l'EU-25 en 2003 (1)

(EU-25 = 100, base SPA pour équivalents plein temps)



(1) Se référer au fichier de méta-données sur Internet (http://europa.eu/estatref/info/sdds/en/educ/educ_list_of_indic.htm).

(2) Non disponible.